



Doc. 14259

26 janvier 2017

Les critères d'éligibilité du Royaume-Uni pour les enfants arrivant sur son territoire en vertu de l'amendement Dubs doivent répondre aux normes relatives aux droits de l'homme

Déclaration écrite n° 627

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

A la lumière du démantèlement de la « jungle de Calais », le Royaume-Uni s'est engagé à autoriser 3 000 mineurs non accompagnés à entrer sur son territoire en vertu de l'Article 67 de sa loi relative à l'immigration de 2016 (connu sous le nom d'« amendement Dubs »). Même si nous saluons cet effort et reconnaissons que la tâche d'aider ces mineurs n'incombe pas seulement à la France et au Royaume-Uni, nous nous inquiétons des lignes directrices de mise en œuvre de l'Article 67 récemment publiées. Ces lignes directrices excluent tout mineur non accompagné de plus de 12 ans, qui n'est pas de nationalité soudanaise ou syrienne et n'est pas envoyé par les autorités françaises comme risquant d'être victime d'exploitation sexuelle. Elles excluent également les enfants soudanais ou syriens de plus de 15 ans qui ne risquent pas d'être victimes d'exploitation sexuelle.

Nous appelons le Royaume-Uni à respecter le droit de l'enfant à une vie familiale et à respecter son droit de voir son cas réexaminé de manière non discriminatoire. Nous appelons le Royaume-Uni à respecter la Convention relative aux droits de l'enfant et à considérer toute personne de moins de 18 ans comme un enfant.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
BESELIA Eka, Géorgie, SOC
BLONDIN Maryvonne, France, SOC
BONET Sílvia Eloïsa, Andorre, SOC
BRUYN Piet, De, Belgique, NI
CHRISTODOULOPOULOU Anastasia, Grèce, GUE
CHUGOSHVILI Tamar, Géorgie, SOC
CROZON Pascale, France, SOC
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
FRIDEZ Pierre-Alain, Suisse, SOC
GENTVILAS Simonas, Lituanie, ADLE
GROTH Annette, Allemagne, GUE
HUOVINEN Susanna, Finlande, SOC
KARLSSON Niklas, Suède, SOC
KVATCHANTIRADZE Zviad, Géorgie, SOC
LEITE RAMOS Luís, Portugal, PPE/DC
MAHOUX Philippe, Belgique, SOC
MASSEY Doreen, Royaume-Uni, SOC
MERGEN Martine, Luxembourg, PPE/DC
ROUQUET René, France, SOC
SANDBÆK Ulla, Danemark, GUE
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
TSKITISHVILI Dimitri, Géorgie, SOC

Total = 23

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe